

# **Archives municipales de Châtelleraut**

**Sous série 1 E  
Archives publiques entre 1790 et 1940**

**2 E 1-10**

**État civil  
Tables décennales**

**1792-1932**

**Répertoire numérique détaillé**

**par Pascal BORDERIEUX,  
attaché de conservation du patrimoine,  
responsable du service archives-documentation  
avec la collaboration de Louis-Marie POISAY,  
adjoint du patrimoine,  
responsable de pôle au service archives-documentation**

**janvier 2019, mise en jour mars 2024**

**SOMMAIRE**

Introduction, mode d'emploi .....	p. 3-7
Sources documentaires .....	p. 8
Autres sources d'archives .....	p. 9
<u>Tables décennales</u> .....	2 E 1-10, p. 10
Annexe n° 1 : tables décennales des fonds annexes d'état civil .....	p. 11
Annexe n° 2 : les actes d'état civil de l'année 1792 .....	p. 12
Annexe n° 3 : tableau récapitulatif des tables décennales .....	p. 13-19

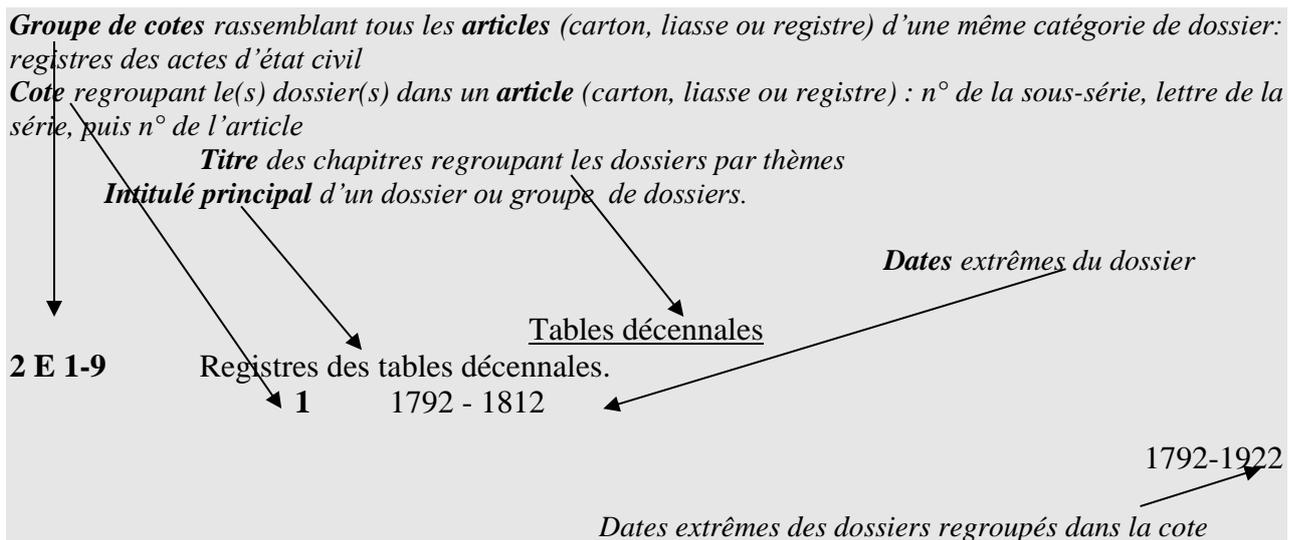
## INTRODUCTION EN GUISE DE MODE D'EMPLOI

Présentation générale du répertoire numérique détaillé : un instrument de recherche de conception équilibrée, de consultation simple et d'utilisation efficace.

Le répertoire numérique présente les **dossiers dans l'ordre de leurs cotes** spécifiques. **Chaque cote** qui est **unique et différente**, référence un carton (ou une boîte), un registre ou une liasse.

Chaque description de cote comprend l'**intitulé global** (ou objet principal) et les **dates extrêmes** (Dates de début et de fin) du dossier ou des dossiers rangés sous cette cote.

Le répertoire numérique est détaillé. Les **actions administratives** (construction, organisation, etc.), les **procédures** (projet, demande, etc.) et les **catégories de documents** sont précisées afin de mieux orienter le chercheur sur le contenu du dossier et son besoin de consultation.



Présentation de la collection des tables décennales (1792-1940).

En application de l'arrêté du 31 décembre 1926 portant règlement des archives communales, l'**état civil** est classé dans la **série E**. Toutefois, la série E est divisée en **trois sous-séries** : la **sous-série 1 E** classant exclusivement les **registres d'état civil** ; la **sous-série 2 E** classant exclusivement les **tables décennales** ; la **sous-série 3 E** classant les **dossiers et les documents de gestion d'état civil**. Cette division permet de gérer les **collections des registres d'état civil et des tables décennales programmées jusqu'en 1940**, qui ne sont **pas encore clôturées**.

La **sous-série 2 E** rassemble l'**ensemble des registres des tables décennales produits pour la commune de Châtellerault** durant la **période de 1792 à 1932**. La tenue de ces documents constitue une responsabilité obligatoire de la fonction fondamentale du maire en tant qu'**officier d'état civil**.

La mission d'état civil est encadrée réglementairement dans la période délimitée par les **deux moments majeurs** des institutions administratives. **L'année 1790** voit la mise en place progressive d'un certain nombre de structures politiques autour de principes de libertés et démocratiques nés à la suite aux événements de la Révolution de 1789, tout en mettant à bas l'organisation multiséculaire et absolue de l'Ancien régime, divisée par les particularismes et les privilèges. **L'année 1940** voit la fin sous-jacente de la III<sup>e</sup> République, régime démocratique par la création de l'Etat français, régime autoritaire et réactionnaire qui met à bas toutes les structures politiques et professionnelles électives.

Les **tables décennales** permettent de **faciliter la consultation des registres d'actes d'état civil** classés dans la sous-série 1 E, en cas de renseignements incomplets ou erronés, en cas de recherche rapide, utile dans toutes les démarches administratives, généalogiques.

Les **tables décennales** débutent précisément à partir de **la fin de l'année 1792**, date de la mise en place de la fonction d'état civil étatique et laïc. La **sous-série** est **ouverte**. Elle conserve actuellement les tables jusqu'à **l'année 1932**. Les tables décennales gérées par le bureau de l'état civil du service Accueil général, affaires publiques sont versées après l'achèvement d'une **période de 90 ans** au service Archives-documentation pour être **conservés au centre des archives de Grand Châtellerault**. Cette limite répond de manière satisfaisante aux exigences de gestion, de consultation, différentes des deux services, historique pour le service archives, administratif pour le bureau de l'état civil. **La clôture** de la sous-série est prévue **en 2033**, sauf en cas de modification de gestion, par le versement des tables décennales de la période de **1933 à 1942**.

La présente sous-série rassemble les tables décennales dressées sur le territoire originel de la commune. **Ainsi de la fin de l'année 1792 au 21 septembre 1796, les tables décennales de Châtellerault** ne concernent que l'état civil des personnes habitant dans l'actuel centre-ville historique, dans les faubourgs Saint-Jacques (excluant le quartier des Trois-Pigeons et de l'Angelarde), de Sainte-Catherine (excluant la Désirée, la Croix rouge) et Châteauneuf (excluant le pont d'Estrées, la Brelandière, les Renardières, la Montée rouge, la Forêt). **Les tables décennales de la commune d'Antoigné (1792-1796)** conservées au centre des archives de Grand Châtellerault, concernent les habitants des quartiers des Minimes, du Verger, du bourg d'Antoigné. **Les tables décennales de la commune de Pouthumé (1792-1796)** conservées au centre des archives de Grand Châtellerault, concernent les habitants des quartiers de l'Angelarde, des Trois-Pigeons, des Blanchards de Pouthumé, de la Plaine d'Ozon, des Bornais de Beauregard. **Les tables décennales de la commune de Naintré** conservées à la Mairie de Naintré, concernent les habitants des quartiers du pont d'Estrées (jusqu'en 1845), de la Montée rouge, de la Brelandière, des Renardières, de la Forêt (jusqu'en juin 1966). **Les tables décennales de la commune de Targé** conservées à la Mairie annexe de Targé, concernent les habitants pour le territoire de Targé, commune à part entière jusqu'au 30 mai 1972. Il convient de se reporter à l'annexe n°1, page 13 qui répertorie l'ensemble de **ces fonds annexes d'état civil** à partir de 1793.

Les **tables décennales** se caractérisent par une **structure formalisée** et **précise** sous la forme d'un index alphabétique intrinsèque à son utilisation. Quelques changements rédactionnels aux cours du XIXe et de la première moitié du XXe siècle vont améliorer son utilisation. Son existence obligatoire et dès l'origine de l'état civil étatique et laïc, constitue une double nouveauté et un progrès fondamental par rapport à la tenue antérieure des registres paroissiaux.

Les tables décennales se divisent en **trois parties** correspondant aux **trois types d'actes** : liste alphabétique des actes de naissances, puis des actes de mariage, puis des actes de décès. Ils sont obligatoirement rédigés puis reliés en registre, sous la responsabilité du maire de chaque commune, en deux exemplaires de 1792 à 1812, en trois exemplaires de 1813 à 1912 (en application du décret du 20 juillet 1807), en deux exemplaires à partir de 1913 (en application du décret du 27 février 1913). L'un des exemplaires est perpétuellement conservé dans la commune. Conservé au départ auprès du service Accueil général, affaires publiques, bureau de l'état civil, basé à l'Hôtel de Ville, il est versé après 90 ans au service archives-documentation, installé au centre des archives de Grand Châtellerault. L'autre exemplaire est désormais transmis au greffe du tribunal de grande instance de Poitiers, au chef-lieu du département, après avoir été transmis à l'administration centrale du département de la Vienne (1792-an XII) puis au tribunal de première instance (an XII-1958). Il est ultérieurement versé aux Archives départementales de la Vienne.

### Présentation de la tenue des tables décennales de 1792 à 1940

La mission de l'état civil a été confiée aux communes par la loi *Qui détermine le mode de constater l'état civil des Citoyens* du **25 septembre 1792** (décret de l'Assemblée législative du 20 septembre 1792) et la loi *Additionnelle qui détermine le mode de constater l'état civil des Citoyens par les Municipalités* du **24 décembre 1792** (décret de la Convention du 19 décembre 1792). Cette disposition est **révolutionnaire** à plus d'un titre : neutralisation de la gestion de l'état des personnes sous le contrôle de l'Etat.

Dès l'origine, cette même loi *Qui détermine le mode de constater l'état civil des Citoyens* du **25 septembre 1792** (décret de l'Assemblée législative du 20 septembre 1792) prescrit la **tenue obligatoire de tables décennales** dont la première couvrirait, de manière transitoire, la période de 1792 à 1800 (articles 15 à 17 du titre II). L'arrêté du Premier consul en date du 25 vendémiaire an IX (17/10/1800) pour tenir compte de la mise en place du calendrier républicain par décret du 5 octobre 1793, fixe la clôture de la première table décennale à la fin de l'an X (22/09/1802). Le décret impérial du 20 juillet 1807 pour tenir compte du rétablissement du calendrier grégorien à compter du 11 nivôse an XIV (01/01/1806), par sénatus-consulte du 22 fructidor an XIII (09/09/1805), confirme la clôture de la première table décennale au cinquième jour complémentaire an X (22/09/1802) pour délimiter la deuxième table du cinquième jour complémentaire an X (22/09/1802) au 1<sup>er</sup> janvier 1813. Cette disposition explique que les tables décennales ont toujours débuté leur période décennale par une année en -3 et terminée par une année en -2. Par ce même décret, la confection des tables décennales passe sous la responsabilité du greffe du tribunal de première instance.

### Classement des tables décennales de la période de 1792 à 1940.

L'encadrement législatif et réglementaire précoce de l'état civil a permis une gestion suivie, uniforme et rigoureuse des tables décennales à travers les siècles. Cette situation permet un **classement simple et logique**.

Toutes les tables décennales sont reliées dans un **registre par décennie**. Les **trois listes** alphabétiques des actes de naissances, mariages, décès **se succèdent** à l'intérieur du registre en fonction de cet ordre naturel des actes. Toutefois, pour la période allant de 1792 à 1872, les huit décennies se répartissent en quatre registres<sup>1</sup>. Pour des raisons pratiques, l'administration a fait le choix de relier deux décennies en un seul registre tout en maintenant la distinction des deux tables.

En conséquence, tous les registres sont **classés**, cotés par **période de vingt ans** pour les quatre premiers registres, puis **par décennie** pour les cinq derniers registres.

Les tables décennales **répertorient tous les actes d'état civil** qui commencent à la fin de l'année 1792, après la mise en place de l'état civil en application de la loi du 20-25 septembre 1792 *Qui détermine le mode de constater l'état civil des Citoyens*. Or les **actes d'état civil de 1792** ne sont pas classés à la suite des actes des années suivantes, à partir de 1793. En application de la loi du 20-25 septembre 1792 *Qui détermine le mode de constater l'état civil des Citoyens* (articles 1 à 3 du titre VI), il a été préconisé de continuer l'inscription des actes d'état civil à la suite des actes des registres paroissiaux après avoir clôturé ceux-ci pour les déposer dans la mairie. Il convient de se reporter à l'annexe n°2, page 12 qui localise l'ensemble des actes d'état civil de l'année 1792 par paroisses.

**Les trois listes des tables décennales** ont une **nature commune et formalisée** : ce sont des listes alphabétiques regroupant le patronyme, les prénoms avec mention de la date de l'acte. Pour les actes de naissance des enfants issus hors mariage, le prénom fait office de patronyme et sert à classer l'acte. Pour les actes de mariage, les actes sont classés en prenant en compte le patronyme exclusif de l'époux. Pour les actes de décès des épouses, les actes sont classés en fonction du patronyme de jeune fille.

<sup>1</sup> Voir 2 E 1 à 2 E 4.

Tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle et de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, des dispositions législatives et réglementaires viennent compléter les règles de gestion et de tenue des tables décennales dans un souci de précision, de clarté, d'adaptation administrative. **Les critères de classement des listes alphabétiques** à l'intérieur de chaque lettre ont évolué dans un but de synthétiser au mieux dans chaque décennie. Il convient de se reporter à l'annexe n°3, page 13 qui répertorie l'ensemble des caractéristiques de classement par table décennale.

**La tenue et la rédaction** des tables décennales ont été **correctes et satisfaisantes** pendant toute la période consacrée par le classement (1792-1940). Cet état de fait est dû à la prise en mains assez rapide par les autorités judiciaires. Le greffe du tribunal de première instance (en application du décret du 20 juillet 1807, confirmé par le décret du 27 février 1913) est chargé de rédiger les tables décennales à partir de sa deuxième édition. Toutefois, des oublis, des erreurs existent, compréhensibles en raison de l'ampleur du travail.

#### Conditions d'accès, de consultation et de communication

Les tables décennales, dont **les exemplaires originaux** sont conservés au centre des archives et dont **les exemplaires numérisés** sont mis en ligne sur le site des Archives de la Vienne, sont **librement communicables**. En application des articles L. 213-1 et L. 213-2 (paragraphe 4°, rubrique e/) du Code du patrimoine, les tables décennales sont librement communicables par déduction. Concernant l'état civil, seuls les actes de naissance et de mariage sont soumis à un délai de communication fixé à 75 ans (article L. 213-2 du code du patrimoine, paragraphe 4°, e/).

L'instruction générale relative à l'état civil du 11 mai 1999, toujours en vigueur, stipule dans son article 78 que la communication des tables décennales est soumise à un délai de 100 ans en application de la loi 79-18 du 3 janvier 1979 relative aux archives. Cette disposition est devenue caduque depuis l'instauration de nouveaux délais de communication des archives publiques par la loi 2008-696 du 15 juillet 2008 (modifications insérées dans le code du patrimoine).

La Commission d'accès aux documents administratifs (CADA) confirme dans ses récentes déclarations (avis du 15/12/2016, conseil du 31/05/2018) la libre et immédiate communication des tables décennales papier sous réserve de leur présentation en la forme d'une simple liste alphabétique comportant le nom, les prénoms et les références de l'acte d'état civil.

Toute reproduction par délivrance de **photocopie** à partir des tables décennales originales sur papier et en registres, est proscrite depuis les circulaires de la direction des archives de France (ministère de la culture) du 22 décembre 1980 et du 16 juin 1983 afin de protéger les reliures et les actes contre les manipulations et afin de protéger les encres contre une exposition excessive et répétitive de lumière artificielle. Toutefois, des **photographies numériques sans flash** peuvent être réalisées. En cas d'utilisation ou de diffusion des reproductions à **usage public**, il convient de demander une **autorisation de reproduction** en application du règlement de la salle de lecture du 8 juillet 2013 (article 13, paragraphe 5° consultable sur les sites internet de la Ville de Châtelleraut et de la Communauté d'agglomération de Grand Châtelleraut).

Cette précaution dans l'accès des tables décennales s'impose pour celle comprise entre 1923 à 1942, uniquement **consultable sous forme papier** : au centre des archives de Grand Châtelleraut pour la table décennale de 1923 à 1932 ; au bureau de l'état civil à l'Hôtel de Ville de Châtelleraut pour la table décennale de 1933 à 1942.

Les tables décennales **numérisées, de 1792 à 1952**, sont consultables, sur le site internet des Archives départementales de la Vienne, rubrique, archives en ligne, état civil, localité, Châtelleraut ou Antoigné ou Pouthumé, Tables : <http://www.archives.departement86.fr/639-les-registres-paroissiaux.htm>.

**La diffusion des tables décennales** sur le site internet des services d'archives, se fait en s'alignant sur le délai le plus large concernant les actes d'état civil numérisés c'est-à-dire les actes de décès (25 ans) ou les actes de mariage (75 ans), dans le cadre de la décision n°2012-113 du 12

---

**2 E, Sous-série, Tables décennales**

---

avril 2012 de la Commission nationale Informatique et libertés (CNIL). Cette décision n'a pas spécifié de restriction concernant cette catégorie de documents. Toutefois, la souplesse dans l'application dépend des renseignements inscrits sur les listes.

\* \* \*

---

## SOURCES DOCUMENTAIRES

### Bibliographie générale

BERNARD (Gildas), *Guide des recherches sur l'histoire des familles*, Archives nationales, 1988.

BERNARD (Gildas), *Les familles protestantes en France, XVI<sup>e</sup> siècle-1792 : guide des recherches biographiques et généalogiques*, Archives nationales, 1987.

BOOS (Emmanuel de), *La généalogie : familles je vous aime*, Gallimard, 1998, (Découvertes Gallimard : traditions ; 365).

ARCHASSAL (Pierre-Valéry), *La généalogie*, Flammarion, 2000, (Dominos ; 223).

GASSE (Michel), *Faire sa généalogie*, Editions Jean-Paul Gisserot, 2003, (Gisserot : pratique).

ARCHASSAL (Pierre-Valéry), *L'ABCdaire de la Généalogie*, Flammarion, 2000, (L'ABCdaire ; 109).

COLLECTIF, *La Revue Française de Généalogie*, Société de presse spécialisée, revue bimestrielle, n°1-...., 1979-...., .

COLLECTIF, *Généalogie Magazine*, Ediplus, revue mensuelle, n°1-...., 1982-...., .

GIROLAMI (Jérôme), GOLDENBERG (Léo), MAURICE-HERSANT (A.), *Les Pouvoirs du Maire*, La Vie Communale et Départementale, circa 1930.

### Bibliographie régionale

SOULARD (Isabelle), *Guide de généalogie en Anjou et Poitou-Charentes-Vendée*, Geste éditions, 2001 (Guide).

### Webographie spécifique

Site des Archives départementales de la Vienne : archives en ligne, état civil, Châtelleraut, Commune, Tables

<http://www.archives.departement86.fr/639-les-registres-paroissiaux.htm>

Site de la Bibliothèque nationale/Gallica/Bulletin des lois de la république française (1789-1931)

<https://gallica.bnf.fr>

## **SOURCES D'ARCHIVES COMPLÉTAIRES**

### **Autres fonds et séries des Archives municipales de Châtelleraut**

#### Fonds moderne (1790-1940).

- 1 E 1-420, Registres des actes de naissances, mariages, décès, 1793-1933.
- 3 E 1-6, Publications des mariages (1793-1926).
- 3 E 7, Pièces de gestion de l'état civil (1871-1940).

#### Fonds annexes.

- Sous-série 4 S, communes d'Antoigné et de Pouthumé

- 4 S 1, Tables décennales de la commune d'Antoigné, 1792-an IV (1796)
- 4 S 2, Tables décennales de la commune de Pouthumé, 1792-an IV (1796)

### **Fonds et séries des Archives départementales de la Vienne**

#### Fonds moderne (1800-1940)

Site des Archives départementales de la Vienne : archives en ligne, état civil, Châtelleraut, Commune, Tables

<http://www.archives.departement86.fr/639-les-registres-paroissiaux.htm>

➤ Pour consulter les tables décennales de la commune de Châtelleraut de 1792 à 1912

### **Fonds des archives de la commune associée de Targé**

#### Fonds moderne (1800-1972)

Tables annuelles des registres des naissances, mariages, décès (1792-1932).

Tables décennales

<b>2 E 1-10</b>	Registres des tables décennales.	1792-1932
<b>1 -</b>	1792 - 1812 <sup>2</sup>	
<b>2</b>	1813 - 1832	
<b>3</b>	1833 - 1852	
<b>4</b>	1853 - 1872	
<b>5</b>	1873 - 1882	
<b>6</b>	1883 - 1892	
<b>7</b>	1893 - 1902	
<b>8</b>	1903 - 1912	
<b>9</b>	1913 - 1922	
<b>10</b>	1923 - 1932	

---

<sup>2</sup> Pour les actes d'état civil de novembre et décembre 1792 : voir les registres paroissiaux des cinq paroisses dans le fonds ancien de la commune de Châtellerault. Voir aussi l'annexe n°2, page 12.

## **Annexe n° 1 : Tables décennales des fonds annexes de l'état civil**

### **Fonds de la commune d'Antoigné, état civil**

- Tables décennales (1792-an IV) :

Sous-série 4 S

Cote : 4 S 1

### **Fonds de la commune de Pouthumé, état civil**

- Tables décennales (1792-an IV) :

Sous-série 4 S

Cote : 4 S 2

### **Fonds de la commune de Targé, état civil**

- Tables des actes de naissances, de mariages et de décès (1792-1932)

Voir sous-série 6 S

## Annexe n° 2 : Les actes d'état civil de l'année 1792

En application de la loi du 20-25 septembre 1792 *Qui détermine le mode de constater l'état civil des Citoyens* (articles 1 à 3 du titre VI), il a été préconisé de continuer l'inscription des actes d'état civil à la suite des actes des registres paroissiaux après avoir clôturé ceux-ci pour les déposer dans la mairie. Les tables décennales sont des registres à part (même loi, articles 16 à 18 du titre II).

Clôture : des registres paroissiaux de catholicité.

BMS : baptêmes, mariages, sépultures.

NMD : naissances, mariages, décès.

Folio : référence des pages des registres paroissiaux de la collection communale.

Vue : référence des vues, sur le site internet des Archives de la Vienne, rubrique, archives en ligne, registres paroissiaux de la collection communale :

<http://www.archives.departement86.fr/639-les-registres-paroissiaux.htm>

### Commune de Châtelleraut

Paroisse	Cote	Clôture des BMS			Début des actes de NMD			Fin des actes de NMD		
		Date	Vue	Folio	Date	Vue	Folio	Date	Vue	Folio
St-Jacques	n°XVII	01/11/1792	27/35	444 V°	10/11/1792	27/35	445 R°	27/12/1792	35/35	452 V°
St-Jean-Baptiste	n°XXIV	30/10/1792	35/42	328 R°	30/10/1792	35/42	328 R°	31/12/1792	42/42	344 V°
Notre-Dame	n°XXVII	02/11/1792	119/121	379 R°	09/11/1792	119/121	379 R°	26/12/1792	121/121	380 V°
St-Jean-l'Evangeliste	n°IX	01/11/1792	94/107	449 V°	01/11/1792	94/107	450 V°	31/12/1792	107/107	463 R°

### Commune d'Antoigné

Paroisse	Cote	Clôture des BMS			Début des actes de NMD			Fin des actes de NMD		
		Date	Vue	Folio	Date	Vue	Folio	Date	Vue	Folio
St-Pierre	n°XXXI	12/11/1792	96/97	302 R°	06/12/1792	96/97	302 R°	21/12/1792	97/97	303 R°

### Commune de Pouthumé

Paroisse	Cote	Clôture des BMS			Début des actes de NMD			Fin des actes de NMD		
		Date	Vue	Folio	Date	Vue	Folio	Date	Vue	Folio
Notre-Dame	n°XXXIII	02/12/1792	130/130	499 V°	09/12/1792	130/130	500 R°	23/12/1792	130/130	500 R°

### Commune de Targé

Paroisse	Cote	Clôture des BMS			Début des actes de NMD			Fin des actes de NMD		
		Date	Vue	Folio	Date	Vue	Folio	Date	Vue	Folio
St-Georges	5 S	08/01/1793	6/7	5 R°	/	/	/	/	/	/

Le curé de Targé continue d'inscrire les actes de la fin de l'année 1792 en tant qu'actes de baptême, de mariage religieux et de sépulture. Le maire de Targé, ne clôture le registre paroissial qu'au début de l'année 1793 après la transcription du dernier acte du curé de Targé en date du 07/01/1793.

### Annexe n° 3 : Tableau récapitulatif des tables décennales

Vue : référence des vues, sur le site internet des Archives de la Vienne, rubrique, archives en ligne, état civil de la collection communale, commune, tables :

<http://www.archives.departement86.fr/639-les-registres-paroissiaux.htm>

Date précise : jour, mois, année de l'acte d'état civil : calendrier grégorien (11/1792 au 04/10/1793, calendrier républicain (05/10/1793 au 31/12/1805), calendrier grégorien à partir du 01/01/1806.

Date et numéro (n°) : jour, mois, année de l'acte d'état civil, numéro de l'acte.

REC : acte de reconnaissance, exclusivement pour la liste des actes de naissance.

DIV : acte de divorce ou extrait de jugement de divorce.

RECTIF : jugement de rectification d'acte.

TRANSC : transcription d'acte.

JUGT : jugement déclaratif.

#### Commune de Châtellerault

Table décennale de 1792 à l'an X (1802)										
Début vue	Fin vue	Ordre de classement des noms				Mentions	Listes mises à part à la fin			
							REC/DIV	RECTIF	TRANSC	JUGT
<b>NAISSANCES</b>										
Vue 25/160	Vue 95/160	Première lettre	Année	Année	Date précise	Oui	Non	Non	Non	
<b>MARIAGES</b>										
Vue 1/160	Vue 25/160	Première lettre	Année	Date	Date précise	Non	Non	Non	Non	
<b>DECES</b>										
Vue 96/160	Vue 160/160	Première lettre	Année	Date	Date précise	Non	Non	Non	Non	

➤ RECTIF : liste des adoptions.

Table décennale de l'an XI (1802) à 1812										
Début vue	Fin vue	Ordre de classement des noms				Mentions	Listes mises à part à la fin			
							REC/DIV	RECTIF	TRANSC	JUGT
<b>NAISSANCES</b>										
Vue 1/129	Vue 58/129	Première lettre	Année	Date	Date précise	Non	Non	Non	Non	
<b>MARIAGES</b>										
Vue 58/129	Vue 75/129	Première lettre	Année	Date	Date précise	Non	Non	Non	Non	
<b>DECES</b>										
Vue 76/135	Vue 129/129	Première lettre	Année	Date	Date précise	Non	Non	Non	Non	

Table décennale de 1813 à 1822										
Début vue	Fin vue	Ordre de classement des noms				Mentions	Listes mises à part à la fin			
							REC/DIV	RECTIF	TRANSC	JUGT
<b>NAISSANCES</b>										
Vue 1/135	Vue 62/135	Première lettre	Année	Date	Date précise	Non	Non	Non	Non	
<b>MARIAGES</b>										
Vue 62/135	Vue 84/135	Première lettre	Année	Date	Date précise	Non	Non	Non	Non	
<b>DECES</b>										
Vue 85/135	Vue 135/135	Première lettre	Année	Date	Date précise	Non	Non	Non	Non	

## 2 E, Sous-série, Tables décennales

<b>Table décennale de 1823 à 1832</b>										
Début vue	Fin vue	Ordre de classement des noms				Mentions	Listes mises à part à la fin			
							REC/DIV	RECTIF	TRANSC	JUGT
<b>NAISSANCES</b>										
Vue 1/145	Vue 62/145	Première lettre	Année	Date	Date précise	Non	Non	Non	Non	
<b>MARIAGES</b>										
Vue 63/145	Vue 85/145	Première lettre	Année	Date	Date précise	Non	Non	Non	Non	
<b>DECES</b>										
Vue 85/145	Vue 145/145	Première lettre	Année	Date	Date précise	Non	Non	Non	Non	

<b>Table décennale de 1833 à 1842</b>										
Début vue	Fin vue	Ordre de classement des noms				Mentions	Listes mises à part à la fin			
							REC/DIV	RECTIF	TRANSC	JUGT
<b>NAISSANCES</b>										
Vue 1/96	Vue 42/96	Première lettre	Année	Date	Date précise	Non	Non	Non	Non	
<b>MARIAGES</b>										
Vue 43/96	Vue 59/96	Première lettre	Année	Date	Date précise	Non	Non	Non	Non	
<b>DECES</b>										
Vue 59/96	Vue 96/96	Première lettre	Année	Date	Date précise	Non	Non	Non	Non	

<b>Table décennale de 1843 à 1852</b>										
Début vue	Fin vue	Ordre de classement des noms				Mentions	Listes mises à part à la fin			
							REC/DIV	RECT	TRANSC	JUGT
<b>NAISSANCES</b>										
Vue 1/171	Vue 78/171	Première lettre	Année	Année	Date précise	Non	Non	Non	Non	
<b>MARIAGES</b>										
Vue 78/171	Vue 102/171	Première lettre	Année	Date	Date précise	Non	Non	Non	Non	
<b>DECES</b>										
Vue 102/171	Vue 171/171	Première lettre	Année	Date	Date précise	Non	Non	Non	Non	

<b>Table décennale de 1853 à 1862</b>										
Début vue	Fin vue	Ordre de classement des noms				Mentions	Listes mises à part à la fin			
							REC/DIV	RECT	TRANSC	JUGT
<b>NAISSANCES</b>										
Vue 1/123	Vue 52/123	Première lettre	Année	Année	Date précise	Non	Non	Non	Non	
<b>MARIAGES</b>										
Vue 52/123	Vue 71/123	Première lettre	Année	Date	Date précise	Non	Non	Non	Non	
<b>DECES</b>										
Vue 71/123	Vue 123/123	Première lettre	Année	Date	Date précise	Non	Non	Non	Non	

<b>Table décennale de 1863 à 1872</b>										
Début vue	Fin vue	Ordre de classement des noms				Mentions	Listes mises à part à la fin			
							REC/DIV	RECT	TRANSC	JUGT
<b>NAISSANCES</b>										
Vue 1/130	Vue 49/130	Première lettre	Année	Année	Date et n°	Non	Non	Non	Non	
<b>MARIAGES</b>										
Vue 49/130	Vue 68/130	Première lettre	Année	Date	Date et n°	Non	Non	Non	Non	
<b>DECES</b>										
Vue 69/130	Vue 130/130	Première lettre	Année	Date	Date et n°	Non	Non	Non	Non	

## 2 E, Sous-série, Tables décennales

<b>Table décennale de 1873 à 1882</b>									
Début vue	Fin vue	Ordre de classement des noms			Mentions	Listes mises à part à la fin			
						REC/DIV	RECT	TRANSC	JUGT
<b>NAISSANCES</b>									
Vue 1/235	Vue 93/235	Première lettre	Année	Année	Date précise	Non	Non	Non	Non
<b>MARIAGES</b>									
Vue 93/235	Vue 156/235	Première lettre	Année	Date	Date précise	Non	Non	Non	Non
<b>DECES</b>									
Vue 157/235	Vue 235/235	Première lettre	Année	Date	Date précise	Non	Non	Non	Non

<b>Table décennale de 1883 à 1892</b>									
Début vue	Fin vue	Ordre de classement des noms			Mentions	Listes mises à part à la fin			
						REC/DIV	RECT	TRANSC	JUGT
<b>NAISSANCES</b>									
Vue 1/235	Vue 101/235	Première lettre	Année	Année	Date précise	Oui	Oui	Oui	Non
<b>MARIAGES</b>									
Vue 102/235	Vue 150/235	Première lettre	Année	Date	Date précise	Oui	Non	Non	Non
<b>DECES</b>									
Vue 151/235	Vue 235/235	Première lettre	Année	Date	Date précise	Non	Non	Oui	Non

<b>Table décennale de 1893 à 1902</b>									
Début vue	Fin vue	Ordre de classement des noms			Mentions	Listes mises à part à la fin			
						REC/DIV	RECT	TRANSC	JUGT
<b>NAISSANCES</b>									
Vue 1/210	Vue 88/210	Première lettre	Année	Année	Date précise	Oui	Oui	Non	Non
<b>MARIAGES</b>									
Vue 88/210	Vue 124/210	Première lettre	Année	Date	Date précise	Oui	Oui	Oui	Non
<b>DECES</b>									
Vue 124/210	Vue 210/210	Première lettre	Année	Date	Date précise	Non	Oui	Oui	Non

<b>Table décennale de 1903 à 1912</b>									
Début vue	Fin vue	Ordre de classement des noms			Mentions	Listes mises à part à la fin			
						REC/DIV	RECT	TRANSC	JUGT
<b>NAISSANCES</b>									
Vue 1/41	Vue 40/41	Première lettre	Décennie	Lettres suivantes	Date précise	40/41	Non	Non	Non
<b>MARIAGES</b>									
Vue 1/21	Vue 19/21	Première lettre	Décennie	Lettres suivantes	Date précise	19/21	Non	21/21	Non
<b>DECES</b>									
Vue 1/51	Vue 50/51	Première lettre	Décennie	Lettres suivantes	Date précise	Non	51/51	50/51	Non

<b>Table décennale de 1913 à 1922</b>									
Début vue	Fin vue	Ordre de classement des noms			Mentions	Listes mises à part à la fin			
						REC/DIV	RECT	TRANSC	JUGT
<b>NAISSANCES</b>									
Vue 1/48	Vue 43/48	Première lettre	Décennie	Lettres suivantes	Date précise	43/48	Non	Non	Non
<b>MARIAGES</b>									
Vue 1/24	Vue 22/24	Première lettre	Décennie	Lettres suivantes	Date précise	22/24	Non	Non	Non
<b>DECES</b>									
Vue 1/71	Vue 60/71	Première lettre	Décennie	Lettres suivantes	Date précise	Non	70/71	60/65	65/70

## 2 E, Sous-série, Tables décennales

<b>Table décennale de 1923 à 1932</b>										
Début vue	Fin vue	Ordre de classement des noms				Mentions	Listes mises à part à la fin			
							REC/DIV	RECT	TRANSC	JUGT
<b>NAISSANCES</b>										
Vue 1/48	Vue 48/48	Première lettre	Décennie	Lettres suivantes	Date précise	Non	Non	Non	Non	
<b>MARIAGES</b>										
Vue 1/39	Vue 36/39	Première lettre	Décennie	Lettres suivantes	Date précise	36/39	Non	Non	Non	
<b>DECES</b>										
Vue 1/60	Vue 58/60	Première lettre	Décennie	Lettres suivantes	Date précise	Non	60/60	58/60	60/60	

**Ancienne commune d'Antoigné**

<b>Table décennale de 1792 à l'an IV (1796)</b>										
Début vue	Fin vue	Ordre de classement des noms				Mentions	Listes mises à part à la fin			
							REC/DIV	RECT	TRANSC	JUGT
<b>NAISSANCES</b>										
Vue 1/7	Vue 4/7	Première lettre	Année	Année	Date précise	Non	Non	Non	Non	
<b>MARIAGES</b>										
Vue 4/7	Vue 4/7	Première lettre	Année	Date	Date précise	Non	Non	Non	Non	
<b>DECES</b>										
Vue 5/7	Vue 7/7	Première lettre	Année	Date	Date précise	Non	Non	Non	Non	

**Ancienne commune de Pouthumé**

<b>Table décennale de 1792 à l'an IV (1796)</b>										
Début vue	Fin vue	Ordre de classement des noms				Mentions	Listes mises à part à la fin			
							REC/DIV	RECT	TRANSC	JUGT
<b>NAISSANCES</b>										
Vue 1/8	Vue 4/8	Première lettre	Année	Année	Date précise	Non	Non	Non	Non	
<b>MARIAGES</b>										
Vue 4/8	Vue 5/8	Première lettre	Année	Date	Date précise	Non	Non	Non	Non	
<b>DECES</b>										
Vue 6/8	Vue 8/8	Première lettre	Année	Date	Date précise	Non	Non	Non	Non	

**Commune associée de Targé**

Les tables alphabétiques à la fin des registres des actes civils font office de tables décennales. En raison du nombre réduit d'actes par année lié au statut de petite commune, les actes d'état civil distincts par année sont reliés par décennie.

<b>Table décennale de 1793 à l'an X (1802)</b>										
Début vue	Fin vue	Ordre de classement des noms				Mentions	Listes mises à part à la fin			
							REC/DIV	RECT	TRANSC	JUGT
<b>NAISSANCES</b>										
Vue 3/8	Vue 6/8	Première lettre	Année	Année	Date précise	Non	Non	Non	Non	
<b>MARIAGES</b>										
Vue 1/8	Vue 2/8	Première lettre	Année	Date	Date précise	Non	Non	Non	Non	
<b>DECES</b>										
Vue 6/8	Vue 8/8	Première lettre	Année	Date	Date précise	Non	Non	Non	Non	

## 2 E, Sous-série, Tables décennales

<b>Table décennale de l'an XI (1802) à 1812</b>									
Début vue	Fin vue	Ordre de classement des noms	Mentions	Listes mises à part à la fin					
				REC/DIV	RECT	TRANSC	JUGT		
<b>NAISSANCES</b>									
Vue 1/6	Vue 3/6	Première lettre	Année	Année	Date précise	Non	Non	Non	Non
<b>MARIAGES</b>									
Vue 3/6	Vue 4/6	Première lettre	Année	Date	Date précise	Non	Non	Non	Non
<b>DECES</b>									
Vue 4/6	Vue 6/6	Première lettre	Année	Date	Date précise	Non	Non	Non	Non

<b>Table décennale de 1813 à 1822</b>									
Début vue	Fin vue	Ordre de classement des noms	Mentions	Listes mises à part à la fin					
				REC/DIV	RECT	TRANSC	JUGT		
<b>NAISSANCES</b>									
Vue 1/8	Vue 4/8	Première lettre	Année	Année	Date précise	Non	Non	Non	Non
<b>MARIAGES</b>									
Vue 4/6	Vue 6/8	Première lettre	Année	Date	Date précise	Non	Non	Non	Non
<b>DECES</b>									
Vue 6/8	Vue 8/8	Première lettre	Année	Date	Date précise	Non	Non	Non	Non

<b>Table décennale de 1823 à 1832</b>									
Début vue	Fin vue	Ordre de classement des noms	Mentions	Listes mises à part à la fin					
				REC/DIV	RECT	TRANSC	JUGT		
<b>NAISSANCES</b>									
Vue 1/6	Vue 3/6	Première lettre	Année	Année	Date précise	Non	Non	Non	Non
<b>MARIAGES</b>									
Vue 3/6	Vue 4/6	Première lettre	Année	Date	Date précise	Non	Non	Non	Non
<b>DECES</b>									
Vue 4/6	Vue 6/6	Première lettre	Année	Date	Date précise	Non	Non	Non	Non

<b>Table décennale de 1833 à 1842</b>									
Début vue	Fin vue	Ordre de classement des noms	Mentions	Listes mises à part à la fin					
				REC/DIV	RECT	TRANSC	JUGT		
<b>NAISSANCES</b>									
Vue 1/4	Vue 3/4	Première lettre	Année	Année	Date précise	Non	Non	Non	Non
<b>MARIAGES</b>									
Vue 3/4	Vue 3/4	Première lettre	Année	Date	Date précise	Non	Non	Non	Non
<b>DECES</b>									
Vue 4/4	Vue 4/4	Première lettre	Année	Date	Date précise	Non	Non	Non	Non

<b>Table décennale de 1843 à 1852</b>									
Début vue	Fin vue	Ordre de classement des noms	Mentions	Listes mises à part à la fin					
				REC/DIV	RECT	TRANSC	JUGT		
<b>NAISSANCES</b>									
Vue 1/4	Vue 3/4	Première lettre	Année	Année	Date précise	Non	Non	Non	Non
<b>MARIAGES</b>									
Vue 3/4	Vue 3/4	Première lettre	Année	Date	Date précise	Non	Non	Non	Non
<b>DECES</b>									
Vue 3/4	Vue 4/4	Première lettre	Année	Date	Date précise	Non	Non	Non	Non

## 2 E, Sous-série, Tables décennales

<b>Table décennale de 1853 à 1862</b>									
Début vue	Fin vue	Ordre de classement des noms	Mentions	Listes mises à part à la fin					
				REC/DIV	RECT	TRANSC	JUGT		
<b>NAISSANCES</b>									
Vue 1/6	Vue 3/6	Première lettre	Année	Année	Date précise	Non	Non	Non	Non
<b>MARIAGES</b>									
Vue 3/6	Vue 4/6	Première lettre	Année	Date	Date précise	Non	Non	Non	Non
<b>DECES</b>									
Vue 5/6	Vue 6/6	Première lettre	Année	Date	Date précise	Non	Non	Non	Non

<b>Table décennale de 1863 à 1872</b>									
Début vue	Fin vue	Ordre de classement des noms	Mentions	Listes mises à part à la fin					
				REC/DIV	RECT	TRANSC	JUGT		
<b>NAISSANCES</b>									
Vue 1/6	Vue 3/6	Première lettre	Année	Année	Date précise	Non	Non	Non	Non
<b>MARIAGES</b>									
Vue 3/6	Vue 4/6	Première lettre	Année	Date	Date précise	Non	Non	Non	Non
<b>DECES</b>									
Vue 4/6	Vue 6/6	Première lettre	Année	Date	Date précise	Non	Non	Non	Non

<b>Table décennale de 1873 à 1882</b>									
Début vue	Fin vue	Ordre de classement des noms	Mentions	Listes mises à part à la fin					
				REC/DIV	RECT	TRANSC	JUGT		
<b>NAISSANCES</b>									
Vue 1/10	Vue 4/10	Première lettre	Année	Année	Date précise	Non	Non	Non	Non
<b>MARIAGES</b>									
Vue 5/10	Vue 7/10	Première lettre	Année	Date	Date précise	Non	Non	Non	Non
<b>DECES</b>									
Vue 7/10	Vue 10/10	Première lettre	Année	Date	Date précise	Non	Non	Non	Non

<b>Table décennale de 1883 à 1892</b>									
Début vue	Fin vue	Ordre de classement des noms	Mentions	Listes mises à part à la fin					
				REC/DIV	RECT	TRANSC	JUGT		
<b>NAISSANCES</b>									
Vue 1/8	Vue 4/8	Première lettre	Année	Lettres suivantes	Date précise	Non	Non	Non	Non
<b>MARIAGES</b>									
Vue 4/8	Vue 6/8	Première lettre	Année	Lettres suivantes	Date précise	Non	Non	Non	Non
<b>DECES</b>									
Vue 6/8	Vue 8/8	Première lettre	Année	Lettres suivantes	Date précise	Non	Non	Non	Non

<b>Table décennale de 1893 à 1902</b>									
Début vue	Fin vue	Ordre de classement des noms	Mentions	Listes mises à part à la fin					
				REC/DIV	RECT	TRANSC	JUGT		
<b>NAISSANCES</b>									
Vue 1/5	Vue 3/5	Première lettre	Année	Date	Date précise	Non	Non	Non	Non
<b>MARIAGES</b>									
Vue 3/5	Vue 3/5	Première lettre	Année	Date	Date précise	Non	Non	Non	Non
<b>DECES</b>									
Vue 4/5	Vue 5/5	Première lettre	Année	Date	Date précise	Non	Non	Non	Non

## 2 E, Sous-série, Tables décennales

<b>Table décennale de 1903 à 1912</b>									
Début vue	Fin vue	Ordre de classement des noms			Mentions	Listes mises à part à la fin			
						REC/DIV	RECT	TRANSC	JUGT
<b>NAISSANCES</b>									
Vue 1/5	Vue 2/5	Première lettre	Décennie	Lettres suivantes	Date précise	Non	Non	Non	Non
<b>MARIAGES</b>									
Vue 2/5	Vue 3/5	Première lettre	Décennie	Lettres suivantes	Date précise	Non	Non	Non	Non
<b>DECES</b>									
Vue 3/5	Vue 5/5	Première lettre	Décennie	Lettres suivantes	Date précise	Non	Non	Non	Non

<b>Table décennale de 1913 à 1922</b>									
Début vue	Fin vue	Ordre de classement des noms			Mentions	Listes mises à part à la fin			
						REC/DIV	RECT	TRANSC	JUGT
<b>NAISSANCES</b>									
Vue 1/5	Vue 2/5	Première lettre	Décennie	Lettres suivantes	Date précise	Non	Non	Non	Non
<b>MARIAGES</b>									
Vue 2/5	Vue 3/5	Première lettre	Décennie	Lettres suivantes	Date précise	Non	Non	Non	Non
<b>DECES</b>									
Vue 3/5	Vue 5/5	Première lettre	Décennie	Lettres suivantes	Date précise	Non	Non	Non	Non

<b>Table décennale de 1923 à 1932</b>									
Début vue	Fin vue	Ordre de classement des noms			Mentions	Listes mises à part à la fin			
						REC/DIV	RECT	TRANSC	JUGT
<b>NAISSANCES</b>									
Vue 1/5	Vue 2/5	Première lettre	Décennie	Lettres suivantes	Date précise	Non	Non	Non	Non
<b>MARIAGES</b>									
Vue 3/5	Vue 4/5	Première lettre	Décennie	Lettres suivantes	Date précise	Non	Non	Non	Non
<b>DECES</b>									
Vue 4/5	Vue 5/5	Première lettre	Décennie	Lettres suivantes	Date précise	Non	Non	Non	Non